

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.01112

**ACHAT D'UNE FORMATION AUX LOGICIELS
AUTOCAD & COVADIS À DESTINATION DES AGENTS DE
LA DIRECTION ACTION TERRITORIALE ET DE LA
DIRECTION GRANDS TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES DE
SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE -
MARCHÉ CONCLU AVEC LE PRESTATAIRE GEOMEDIA,
UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE SOGELINK**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00152 en date du 10 octobre 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Sylvie FAYOLLE, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le besoin de faire appel à des prestataires pour l'achat d'une formation visant à former les agents de la direction Action Territoriale et de la direction Grands Travaux et Infrastructures de Saint-Étienne Métropole sur les logiciels AUTOCAD et COVADIS afin de savoir gérer le traitement des projets d'infrastructures de leur phase initiale à leur phase finale,

CONSIDERANT qu'une mise en concurrence directe a été organisée le 14 septembre 2023 avec les candidats suivants :

- GEOMEDIA, une société du groupe SOGELINK, 131 chemin du Bac à Traille, 69300 Caluire-et-Cuire,
- CF2I, 6 rue du Golf, 33700 Mérignac,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, seul le candidat GEOMEDIA, une société du groupe SOGELINK a remis une proposition conforme,

CONSIDERANT que suite à l'analyse des offres, il en résulte que le prestataire GEOMEDIA, une société du groupe SOGELINK (éditeur des 2 logiciels AUTOCAD & COVADIS) a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour Saint-Étienne Métropole appréciée sur la base du critère unique des prix des prestations,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché de prestations de formation sur les logiciels AUTOCAD & COVADIS à destination des agents de la direction Action Territoriale et de la direction Grands Travaux et Infrastructures de Saint-Étienne Métropole est attribué à GEOMEDIA, une société du groupe SOGELINK, sis 131 Chemin du Bac à Traille, 69300 Caluire-et-Cuire, Siret n° 43299378000043, pour un montant de 17 160,00 € HT, soit un montant de 20 592,00 € TTC.

RECU EN PREFECTURE

Le 14 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20231027-C20230111210

Date de mise en ligne : 14 novembre 2023

ARTICLE 2

La durée de formation est décomposée comme suit et se déroulera dans les locaux de Saint-Étienne Métropole :

- Formation personnalisée AUTOCAD en VOS_Initiation, 5 personnes avec une session de 3 jours,
- Formation personnalisée AUTOCAD en VOS_Perfectionnement, 6 personnes avec une session de 3 jours,
- Formation personnalisée COVADIS en VOS_Initiation, 6 personnes avec une session de 3 jours,
- Formation personnalisée COVADIS en VOS_Perfectionnement, 4 personnes avec une session de 3 jours.

Ces formations doivent être organisées d'ici le 22 décembre 2023 et concerne 16 agents de Saint-Étienne Métropole.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, PERS6184 de l'exercice 2023.

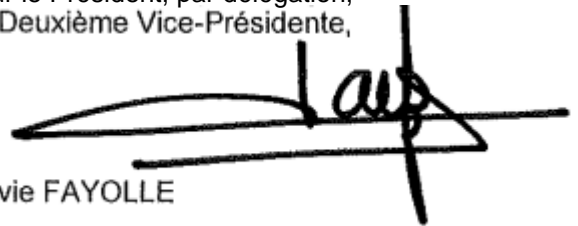
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/11/2023
Pour le Président, par délégation,
La Deuxième Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Fayolle', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Sylvie FAYOLLE